

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3253

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Boudouch Hassan

Date de naissance :

10-04-1955

Adresse :

85 lot EPINAL Apt 4 Maârif Extension

Tél. : 06 24 08 03 43

Total des frais engagés

360,80

Dhs

Cadre réservé au Médecin

*Dr. BOUTALEB Med Ram
Oncopaticien
Médecin du Travail - Expert Médical
Angle Bd Bir Anzarane et Rue Ibnou Chahid
2ème Etage, Maârif - Casablanca
Tel: 0522 23 85 26 - 0661 18 17 27*

Cachet du médecin :

Date de consultation :

04/12/2013

Nom et prénom du malade :

Mr. Boudouch Hassan

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Alcool vascular et artérielle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : BB

Le : 14/12/2013

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
01/01/2013	C		200,-	Dr. BOUTALEB Médecin du travail - Angle Bd Bir Anzarane - Exposition 2ème Etage, Maârif - Casablanca 0522 23 85 26 - 0661 18 17 21

AIRES Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
<p>Dr. BOUTALEB Comptoir de l'Avall - Expertise Médicale Médecin du Travail - Antakarane et Rue Ibnou Angle Bd Bir - Casablanca - 2ème étage, Maârif - Tél. 0522 23 85 26 - 0661 18 17 21 Tél. 0522 23 85 26 - 0661 18 17 21</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

	L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Med Kamal BOUTALEB

OMNIPRATICIEN

Expert auprès des Tribunaux

Diplômé en Médecine du travail

Agrée pour établir les certificats du permis de conduire

face dépôt des bus (Tac) - Maârif - Casablanca

Tél.: 05 22 23 85 26 / 05 26 12 12 42

CASABLANCA

الدكتور محمد كمال بوطالب

الطب العام

خبير لدى المحاكم

اختصاصي في طب الشغل

معتمد لإنجاز شهادة رخص السيارة

زاوية شارع بيرأنزران و زنقة ابن شهيد

أمام حافلات النقل (طاك) - المعابد - الطابق 2

الهاتف : 05 22 23 85 26 / 05 26 12 12 42

الدار البيضاء

Casablanca, le : 04 DEC 2023

Dr. BOUTALEB Kamal

18,20
~~1~~ Ascedrol 71,30 x 2 2 x 1,1 + 1,1
160,80

y Tanakun op 16 2 x 1,1 + 1,1 x 1,05
160,80

Dr. BOUTALEB Med. Kamal

Omnipraticien
 Médecin du Travail Expert Médical
 Andla Ed. Bir Anzarane et Rue Ibn Chahid
 Face Midina Bus Maârif - CASABLANCA
 Tel.: 05 22 23 85 26/05 26 12 12 42

PHARMACIE ACHARAF SARL
 Dr SAHIB Mohammed Amine
 96, Rue Socrate Maârif - Casablanca
 Tél: 05 22 25 22 09

Ascabiol®

Solution à usage externe

150 ml

18,20



71,30

71,30